



Comité départemental Ufolep Creuse

Réglementation départementale CycloSPORT 2026

CALENDRIER :

Le calendrier sera établi dans le plus grand souci d'équité entre les clubs. Il devra notamment préciser : le type de l'épreuve, les catégories admises, les distances, la date, les coordonnées d'un responsable.

Toute épreuve n'ayant pas reçu l'aval du Comité Directeur ou ne respectant pas la législation ne pourra se dérouler sous l'égide de l'UFOLEP.

LA LICENCE :

Même si elle est individuelle, **la licence ufolep ne peut être délivrée qu'au titre d'une association**. Elle est valable du 1^{er} Septembre au 31 Août de l'année suivante.

Toute personne occupant un poste de dirigeant ou de commissaire doit être titulaire d'une licence UFOLEP en cours de validité.

CARTE SPORTIVE CYCLOSPORT :

La pratique du cycloSPORT nécessite, en plus de la licence, une carte de Compétiteur à demander par l'intermédiaire de votre club à UFOLEP 23 (cf. coordonnées ci-dessous). Pour les double licenciés préciser OBLIGATOIREMENT sur la demande la catégorie FFC, pour vous classer dans la catégorie UFOLEP CORRESPONDANTE.

Remarque – Même à l'essai, un cycloSPORTIF ne peut courir occasionnellement dans une catégorie supérieure. Si un cycloSPORTIF veut « essayer » dans une catégorie supérieure, il devra terminer la saison dans cette catégorie.

Les demandes de carte cycloSPORT sont à adresser à secretariat.ufolep23@orange.fr ou à mpatissier23@gmail.com

Joindre impérativement une enveloppe suffisamment affranchie pour le retour.

ATTENTION !!

Les coureurs FFC ou FSGT pratiquant plusieurs activités (Route- Cyclocross- VTT) peuvent avoir des catégories différentes selon l'activité pratiquée.

Pour l'accueil et l'attribution de la carte Ufolep spécifique à l'activité, il faut impérativement tenir compte de la catégorie FFC ou FSGT dans l'activité pour laquelle le (la) licencié(e) FFC souhaite venir en Ufolep. (Un licencié peut être refusé en ufolep pour la route mais accepté en VTT).



INFORMATIONS PASS : PASS Payant pour le CycloSPORT

LA CARTE « CYCLOSPORT » EST OBLIGATOIRE POUR LA PRATIQUE DU CYCLOSPORT À L'UFOLEP.

Peuvent prétendre à une carte cycloport :

- ✓ **Tout nouveau licencié UFOLEP** n'ayant jamais pratiqué le cyclisme en compétition sera classé en 3e catégorie pour la pratique du cycloport.
- ✓ **Tout nouveau licencié de plus de 60ans sera accueilli en 4 A** s'il en fait la demande sinon la catégorie d'accueil reste en 3.
- ✓ **Tout nouveau licencié de plus de 65ans, sera accueilli en 4 B** s'il en fait la demande sinon la catégorie d'accueil reste en 3.
- ✓ **Les double-licenciés UFOLEP/FFC «Open 3 » et « Access 1 »** seront classés en 1^{ère} catégorie UFOLEP
- ✓ **Les double-licenciés UFOLEP/FFC « Access 2 »** seront classés en 2^{ème} catégorie UFOLEP,
- ✓ **Les double-licenciés Masculins UFOLEP/FFC « Access 3 » et « Access 4 »** seront classés en 3^{ème} catégorie UFOLEP,
- ✓ **Les Licenciés FFTri** seront classés en 2^{ème} catégorie.

RETOUR À LA PRATIQUE D'ANCIENS LICENCIÉS UFOLEP EN SIMPLE APPARTENANCE

<u>ANCIENS LICENCIÉS UFOLEP</u>			
Catégorie	Accueil après 1 an d'arrêt	Accueil après 2 ans d'arrêt	Accueil après 3 ans d'arrêt
4A et 4B	4A ou 4B	4A ou 4B	4A ou 4B
3ème	3ème	3ème	3ème
2ème	3ème	3ème	3ème
1ère	2ème	2ème	3ème

OUVERTURE DES ÉPREUVES UFOLEP :

DEPART : L'installation de structures gonflables sur la chaussée (ou traversant la chaussée), est interdite, par contre une structure gonflable matérialisant la ligne de départ, est autorisée.

La saison « Cycloport » débute le **01 février**. De Mars à Octobre : des courses organisées par les clubs affiliés tous les week-ends sont ouvertes aux catégories Catégorie 1, Catégorie 2, Catégorie 3 et Catégorie 4A – 4B, 15/16, 13/14, 11/12 ans et de l'initiation à la compétition pour les 9/10 et moins de 9 ans,

Le départ des 13/14 se fera après les 3 et 4 et les départs des 15/16 se fera après les 1ères et 2 catégories. Les licenciés classés 4a et 4b courront ensemble ; un seul classement scratch 4 ème catégorie sera établi.

Sur une course au calendrier UFOLEP Creuse, lorsque les 15-16 ans ne sont pas programmés, ils seront acceptés à courir avec les 3. Ces modalités d'accueil feront l'objet d'une information particulière.

ATTENTION : Catégories 4a et 4b

a) les 4a : les licenciés classés « 4a » âgés de 65 ans et moins dans l'année sportive Ufolep.

b) les 4b : ce sont des licenciés « 4a » qui sont âgés de 65 ans au 31 décembre de l'année civile précédant la saison sportive en cours et qui ont fait la demande de classification en « 4b ». (Un 3e catégorie ne peut pas être directement classé en 4b).

Ce ne sont pas des catégories d'accueil.

Rappel : Un nouveau licencié n'ayant jamais pratiqué le cycloport doit être accueilli en 3^e catégorie.

L'accès à ces catégories ne se fait pas en fonction de l'âge du licencié mais de ses capacités sportives; les licenciés y sont donc admis, sur la seule décision de la Commission Départementale, et à leur demande, après pratique en 3^e catégorie.

1) Les jeunes (Masculins et Féminines)

DÉPARTS, CATÉGORIES ET ARRIVÉES

Sur les courses proposant plusieurs horaires de départs, les catégories partiront de la façon suivante et dans cet ordre

- Catégorie 1 et catégorie 2 sur le même horaire, si les 15-16 ans sont acceptés, ils partiront sur le même horaire,
- Catégorie 3 et catégorie 4 sur le même horaire, si les 13-14 ans sont acceptés, ils partiront sur le même horaire

15-16 ans :

S'il n'y a pas assez de jeunes pour faire un peloton 4 participants et moins, ils partiront avec les 3. S'il y a plus de 5 partants, le départ se fera séparément (1 minute). Lorsque sur une épreuve les 15-16 ans ne sont pas programmés, ils seront acceptés à courir avec les 3. Ils seront arrêtés au minimum 1 tour avant l'arrivée des 3 (selon leur distance max)

13-14 ans :

S'il n'y a pas assez de jeunes pour faire un peloton 4 participants et moins, ils partiront avec les 4. La distance maximum de course (35 km) devra impérativement être respectée. S'il y a plus de 5 partants, ils partiront 1 minute derrière les 4ème catégories.

DEPARTS, CATEGORIES ET ARRIVEES :

Chaque départ est limité à 200 coureurs en même temps sur le circuit. • Sur les courses proposant plusieurs horaires de départs, les catégories partiront de la façon suivante et dans cet ordre : • Catégorie 1 et catégorie 2 sur le même horaire, si les 15-16 ans sont acceptés, ils partiront sur le même horaire, • Catégorie 3 et catégorie 4 sur le même horaire, si les 13-14 ans sont acceptés, ils partiront sur le même horaire, Vigilance l'été pour organiser des courses en matinée lors des fortes chaleurs.

Les féminines sont acceptées sur toutes les courses, elles prennent le départ avec les 4 ou dans leur catégorie de valeur. Les féminines qui courent avec les 4 sont en catégorie FEMININE et non pas en 4. Toutefois, si elles sont dans les 5 premières en 4 (ou dans leur catégorie) elles sont classées en 4^e et marquent les points. Les retours sur la ligne après les arrivées sont strictement interdits. Ils seront sanctionnés.

Disposition particulière sur petit circuit (3km au maximum) – A annoncer obligatoirement au moment du départ. En cas de crevaison, constatée par un commissaire, en poste au podium, le cycloportif peut bénéficier d'un « tour rendu ». Dans ce cas, il repartira au tour suivant dans la position qui était la sienne dans la course.

Cette clause n'est plus applicable dans les 5 derniers tours de la course.

Un même cycloportif ne peut bénéficier qu'une seule fois du « tour rendu ».

Possibilité de changer de roue en tout point du circuit mais sans « tour rendu ».

ÉPREUVE HORS CHAMPIONNATS

Les épreuves « Cycloport » sont ouvertes aux licencié(e)s UFOLEP, y compris aux double licencié(e)s, en possession d'une carte de « Compétiteur », quel que soit leur secteur géographique d'origine.

ENGAGEMENTS – POUR LA SAISON 2026 :

Les engagements se feront impérativement sur le site National.

Ils seront ouverts **15 jours avant l'épreuve**. Ceci afin d'éviter les erreurs de catégorie suite aux différents changements de catégorie.

Tarifs :

	Engagés à l'avance	Engagés sur place
Adultes ufolep	6 €	8€
Jeunes 11 à 16 ans Ufolep	2 €	3€ (carte cycloport gratuite pour les 11/12ans)

carte cycloport : 2 euros

Tarif des engagements pour les compétiteurs hors ufolep : 10 euro (à l'avance) – 12 euro (sur place) Attention Réversion adultes à l'UFOLEP 23 : 0,80 euro pour les engagés à l'avance et 1.80 euro pour les engagés sur place.

Il est interdit de s'engager dans plusieurs épreuves se déroulant simultanément.

Pour les épreuves qualificatives aux Championnats Nationaux, il est interdit d'être engagé, le même jour, sur une autre épreuve.

Ces épreuves qualificatives doivent être parcourues dans leur intégralité sauf incident matériel constaté par un commissaire officiel.

QUALIFICATION POUR LES CHAMPIONNATS NATIONAUX UFOLEP :

Pour être sélectionné au Championnat National, les licenciés devront avoir fait les championnats départemental et régional. **Un minimum de 2 courses pour les adultes et pour les 15/16 ans, et une course pour les 13/14 ans en Creuse, les 11/12 ans n'ont pas de course minimum à effectuer** avant de participer à l'épreuve qualificative du départemental est demandé pour être titrable.

Les trois premiers coureurs de chaque catégorie du championnat régional seront prioritaires pour la sélection, les autres coureurs seront sélectionnés par leur ordre d'arrivée à ces deux championnats.

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL :

Date préconisée par la CNS Activités cyclistes : **10/05/2026** . Le championnat départemental sera organisé par le VC Aubusson et aura lieu à la Borne (Aubusson). Un dossier sera fourni ultérieurement.

Les engagements se feront sur le site. Il n'y aura pas d'engagement possible sur la ligne de départ.

Tarif de l'engagement : 8 euros pour les adultes et 4 euros pour les jeunes

Cette épreuve qualificative sera ouverte aux catégories adultes ainsi qu'aux compétiteurs de 15/16 – 13/14 et 11/12 ans.

Ce sera également une épreuve obligatoire pour participer au championnat régional (date préconisée par le National : 14/06/2026) (lieu à définir)

Une demande de dérogation, accompagnée d'un justificatif approprié, pour les championnats Départemental et / ou Régional pourra être transmise auprès de l'UFOLEP 23 en raison de contraintes professionnelles, familiales et/ou médicales

ATTENTION : Le nombre de dérogations est limité à une pour les deux championnats.

CATÉGORIE D'ÂGE SAISON 2026

Les années de naissance correspondant aux différentes catégories d'âges en vigueur dans les épreuves officielles, sont publiées annuellement dans l'additif aux règlements généraux administratifs et financiers des compétitions nationales

Catégories d'âges, saison 2026 :

Année : 2026

Catégorie Jeunes

Jeunes M/F 9/10 ans, nés entre le	01/01/2016	et le	31/12/2017
Jeunes M/F 11/12 ans, nés entre le	01/01/2014	et le	31/12/2015
Jeunes M/F 13/14 ans, nés entre le	01/01/2012	et le	31/12/2013
Jeunes M/F 15/16 ans, nés entre le	01/01/2010	et le	31/12/2011

Catégories Adultes Masculines

Adulte masculin 17/19, nés entre le	01/01/2007	et le	31/12/2009
Adulte masculin 20/29, nés entre le	01/01/1997	et le	31/12/2006
Adulte masculin 30/39, nés entre le	01/01/1987	et le	31/12/1996
Adulte masculin 40/49, nés entre le	01/01/1977	et le	31/12/1986
Adulte masculin 50/59 ans, nés entre le	01/01/1967	et le	31/12/1976
Adulte masculin 60 ans et plus, nés avant le	31/12/1966		

Catégories Adultes Féminines

Adulte féminine 17/29, nées entre le	01/01/1997	et le	31/12/2009
Adulte féminine 30/39, nées entre le	01/01/1987	et le	31/12/1996
Adulte féminine 40 et plus, nées avant le	31/12/1986		

CHAMPIONNAT RÉGIONAL :

Date préconisée par la CNS Activités cyclistes : **14/06/2026 à La Chapelle Thireuil (79, Deux-Sèvres)**

Un dossier sera fourni ultérieurement. Les engagements se feront groupés par clubs.

CHAMPIONNAT NATIONAL CYCLOSPORT :

Cette manifestation Nationale se disputera du **10 au 12/07/2026 à Foussignac (16, Charente)**

Une feuille de pré-inscription sera envoyée à toutes les associations cyclistes Creusoises. Celle-ci sera retournée avant **le 20 juin 2026**. Ce document sera également en ligne sur le site de l'UFOLEP 23.

Pour participer au Championnat National, les 2 épreuves qualificatives départemental et régional sont obligatoires.

CHAMPIONNAT RÉGIONAL CONTRE LA MONTRE :

Candidature en cours

CHAMPIONNAT NATIONAL CONTRE LA MONTRE :

Candidature en cours

ATTENTION :

Le blocage des dérailleurs est strictement interdit. Tout concurrent qui se présentera avec un dérailleur bloqué se verra **INTERDIRE** le départ.

Les freins à disques sont autorisés sur toutes les épreuves route.

CHANGEMENT DE CATÉGORIE :

Les cyclosporifs de plus de 17 ans, et les jeunes de 16 ans surclassés, accéderont immédiatement à la catégorie supérieure lorsqu'ils totaliseront 30 points et plus dans leur catégorie sur les épreuves UFOLEP, au cours de la même saison, 3 plus, dans les conditions suivantes :

Barème des montées pour les 2e, 3e catégories, 4a et 4b

Il y a de 30 partants et plus		Il y a de 10 à 29 partants		Il y a 9,8,7 ou 6 partants		Il y a 5 partants et moins	
Places	points	Places	points	Places	points	Places	points
1°	10	1°	8	1°	5	1°	3
2°	7	2°	6	Sa place est indiquée sur la carte cyclospor		Sa place est indiquée sur la carte cyclospor	
3°	6	3°	5	2°	0	2°	0
4°	4	4°	3	3°	0	3°	0
5°	3	5°	2	4°	0	4°	0
La place des 5 premiers est indiquée sur la carte cyclospor		La place des 5 premiers est indiquée sur la carte cyclospor		5° 0		5° 0	
				Leur place n'est pas indiquée sur la carte cyclospor		Leur place n'est pas indiquée sur la carte cyclospor	

Attribution des points :

Tout coureur a l'obligation de comptabiliser ses points et de les noter sur son carton avant sa prochaine course. Les coureurs faisant des places dans les départements hors « ex-Aquitaine » devront le signaler par un mail à l'**UFOLEP** vmichnowsky@ufolep.org

Suite à une réunion régionale, une seule session de demande de descente de catégorie sera étudiée par coureur et par saison (fin septembre).

Un coureur descendu de catégorie se verra octroyer 10 points de départ dans sa nouvelle catégorie.

Tout coureur qui mute dans un autre département restera dans sa catégorie de valeur

NOMBRE DE PARTICIPATIONS AUTORISÉES – BRAQUETS - DISTANCES - DURÉES

CATEGORIES	BRAQUET MAXIMUM	DISTANCE MAXIMUM	NOMBRE DE PARTICIPATIONS AUTORISEES	REMARQUE
Jeunes masculins et féminines 10 ans et moins	5,60 m	5 km	Jeux cyclistes avec initiation à la compétition. 1 épreuve par semaine Lorsqu'il y a un jour férié dans la semaine, les jeunes peuvent courir à condition que ce jour fériel ne précède pas ou ne suive pas un autre jour de course	ATTENTION ! Le blocage des dérailleurs est <u>strictement</u> interdit. Tout concurrent qui se présentera avec un dérailleur bloqué se verra <u>INTERDIRE</u> le départ.
Jeunes masculins et féminines 11/12 ans	6,40 m	10 à 12 km	Jours de course autorisés : tous les jours et une seule par jour	
Jeunes masculins et féminines 13/14 ans	7,01 m	35 km	Jours de course autorisés : tous les jours et une seule par jour	
Jeunes masculins 15/16 ans	Libre	70 km	Jours de course autorisés : tous les jours et une seule par jour	
Jeunes féminines 15/16 ans	Libre	60 km	Jours de course autorisés : tous les jours et une seule par jour	
4a et 4b (Féminines et Masculins)	Libre	60 km	1 épreuve par jour (1)	
3 ^e CATEGORIE (Féminines et Masculins)	Libre	70 km (1)	1 épreuve par jour (1)	
2 ^e CATEGORIE (Féminines et Masculins)	Libre	80 km (1)	Libre	
CATEGORIES	BRAQUET MAXIMUM	DISTANCE MAXIMUM	NOMBRE DE PARTICIPATIONS AUTORISEES	REMARQUE
1 ^{re} CATEGORIE (Féminines et Masculins)	Libre	90 km	Libre	
FEMININES ADULTES	Libre	50 km	1 épreuve par jour (1)	
		<u>Remarque</u> : Les féminines adultes qui le souhaitent pourront courir soit avec les « 4 ^{ème} » soit avec les « 3 ^{ème} catégorie » (Choix à faire pour la saison entière) : elles feront la même distance, seront classées avec eux et seront soumises au même système de changement de catégorie.		

(1) Dérogation possible pour épreuves en ligne et épreuves à étapes (dérogation délivrée par la commission sportive du département où se déroule l'organisation).

III-3/ EPREUVES A ETAPES SUR UNE JOURNEE (deux demi-étapes)

III-3/1- CYCLOSPORT

- Sur la journée, la distance maximum pour les adultes est de :

- 120 km pour les « 1^{er} et 2^e catégories »
- 100 km pour les « 3^e catégorie »
- 80 km pour les 4a, les 4b et les Féminines

Sont autorisées aux jeunes 15/16 ans à condition que le kilométrage total soit en conformité avec le kilométrage autorisé pour cette catégorie (soit 70 km maximum pour les masculins, et 60 km pour les féminines dans la journée).

RÉCOMPENSES :

La commission nationale demande aux organisateurs sous l'égide de l'UFOLEP de soigner particulièrement l'accueil des participants.

Rappel : Les **PRIX et PRIMES en ESPECES** sont **INTERDITS à l'UFOLEP**. Il est interdit, dans une épreuve « cycloSPORT » organisée sous l'égide de l'UFOLEP, d'attribuer des dotations (en dehors des récompenses symboliques traditionnelles telles que coupes, médailles, paniers garnies, fleurs, maillots de champion) sous forme de lots en nature uniquement pour les vainqueurs et leurs dauphins immédiats. Il est souhaitable de mettre des lots au tirage au sort afin de concerner tous les participants. **2 primes maximum sont autorisées par coureur** et par épreuve.

Un coureur qui ne se présente pas aux récompenses ne peut prétendre à récupérer son lot sauf cas exceptionnel et excusé.

Pour toute cérémonie protocolaire, LA TENUE de CYCLISTE EST OBLIGATOIRE. En cas de non-respect de cette règle, l'intéressé(e) se verra REFUSER l'accès au podium.

LES CLASSEMENTS ET LES FEUILLES D'ÉMARGEMENT :

Seront à adresser au plus tard 24 heures après la course à : vmichnowsky@ufolep.org en copie à mpatisier23@gmail.com et secretariat.ufolep23@orange.fr à l'aide des imprimés qui sont sur le site ufolep 23 et qui seront transmis aux associations.

PROCÈS-VERBAL OU « RAPPORT DE CLÔTURE »

Le directeur de l'épreuve signe, avec les commissaires, le procès-verbal de l'épreuve (liste des participants par catégories, compte-rendu, classements divers, accidents ou incidents, réclamations)

Il fera parvenir dans les 48 heures le procès-verbal pour homologation à la directrice départementale par mail aux adresses suivantes : vmichnowsky@ufolep.org ET secretariat.ufolep23@orange.fr

LE MAILLOT :

Le port du maillot aux couleurs du club auquel appartient le licencié est obligatoire. Les Champions et/ou ex-Champions Nationaux Ufolep peuvent, sur ce maillot, porter un liseré tricolore. Par contre, il est interdit d'adjoindre un liseré tricolore (voire arc-en-ciel) pour des titres obtenus dans d'autres fédérations.

Les maillots de « Champion » obtenus dans les autres fédérations, sont interdits sur les épreuves UFOLEP.

Le port du maillot de Champion Départemental – Régional ou National UFOLEP d'une discipline n'est autorisé que dans les épreuves de cette discipline et en dehors des épreuves « officielles » (Championnats départementaux, régionaux ou nationaux) et jusqu'à la nouvelle édition du Championnat Départemental ou Régional. Le nom ou sigle du club peut apparaître sur le maillot.

Les maillots de groupes sportifs professionnels en activité et corporatifs sont interdits.

LE CASQUE :

Port du casque (communiqué de notre assurance).

Le port du casque est imposé pour toutes les activités cyclistes (lors des entraînements, sorties, reconnaissances, échauffements, compétitions, etc....).

Compte tenu des dispositions des assurances, le port du casque est également obligatoire pour toutes les sorties (individuels ou club).

LE DOSSARD :

Le port du dossard est obligatoire pour tous les participants, dans toutes les épreuves UFOLEP, **il doit être attaché non plié , avec 4 épingles et de façon visible sur le maillot, c'est à dire côté podium** et au-dessus des poches. Pour retirer son dossard (qui sera fourni sans épingles), chaque participant devra déposer à la table de contrôle, sa licence et sa carte « cycloSPORT » UFOLEP. En aucun cas il ne pourra être délivré de dossard à un cycloSPORTIF qui serait dans l'incapacité de présenter sa licence et sa carte de cycloSPORTIF correctement complétées à la table de contrôle.

En cas d'abandon un coureur devra obligatoirement rapporter son dossard.

Il est rappelé que les retours sur la ligne d'arrivée sont strictement interdits. Ils seront sanctionnés.

LES CATÉGORIES ADMISSIBLES À L'UFOLEP SONT :

FFC	Catégorie UFOLEP
OPEN 3 (<=100points au classement annuel FFC)	1ère Catégorie
ACCESS 1	1ère Catégorie
ACCESS 2	2ème Catégorie
ACCESS 3 et ACCESS 4	3ème catégorie

L'ouverture des épreuves aux licenciés de la FFC est subordonnée à la présentation de leurs licences qui permettra de vérifier : - Leur catégorie - Qu'il y a bien un certificat médical attaché à leur licence.

SUPÉRIORITÉ MANIFESTE :

La supériorité manifeste est une attitude jugée par les délégué(e)s de courses et les membres de la CTD qui a pour conséquence d'entraîner la montée du coureur en catégorie supérieure ou se voir octroyer 10 points de sanction. Cette attitude se caractérise par plusieurs critères pouvant être cumulés ou non : fait de course faussant le résultat final, total de points proche de 30, attitude répétée, course pour les primes influant sur le résultat final sans jouer l'arrivée. Toute personne qui monte pour supériorité manifeste reste dans sa nouvelle catégorie pour la saison actuelle et la saison suivante.

DIFFICULTÉ MANIFESTE :

Tout licencié en difficulté dans sa catégorie durant une période longue pourra se voir proposer par la CTD une descente de catégorie. Cette descente est conditionnée à un courrier du coureur.

RÉTROGRADATIONS – DESCENTES :

Commission technique régionale :

Il est convenu à l'unanimité des membres présents à une réunion **de CTR à Artigues près de Bordeaux** que les points suivants seront à intégrer dans les différents avenants départementaux :

1. Gestion des descentes de catégories :

Un cycloportif n'ayant pas obtenu de résultats satisfaisants pourra et après justification, demander par écrit à la commission départementale une descente dans la catégorie inférieure. La demande de rétrogradation doit être effectuée par le licencié sur le document adéquat, et remis à son président de club qui transmettra au Comité Départemental.

Une seule demande de descente sera étudiée par coureur et par saison.

Règlementation nationale : **Une descente de catégorie ne pourra être acceptée et prononcée par la commission départementale qu'après 3 participations, sur une période de 3 mois en catégorie supérieure.**

En Creuse : pour demander à descendre de catégorie, un licencié devra justifier de **4 courses** faites si possible dans le département et à minima dans la région.

Un coureur possédant des points dans sa catégorie, ne pourra pas prétendre à une requalification en catégorie inférieure, SAUF si sa place (hors victoire) est réalisée dans une course de moins de 10 coureurs.

Cela permettra à la CTD d'apprécier le niveau du coureur (valable uniquement pour les moins de 60ans).

Un coureur âgé de 60ans et + pourra demander son reclassement dans la catégorie inférieure, même s'il a obtenu des résultats au cours de la saison (sauf si ce résultat est une victoire).

Un coureur descendu de catégorie se verra octroyer 10 points de départ dans sa nouvelle catégorie. S'il marque des points dans sa nouvelle catégorie, alors ils s'ajouteront aux 10 points octroyés lors de la descente. Ces points octroyés lors de la descente approuvée par la commission seront notés par le comité sur le nouveau carton. Les 4a qui seront redescendus en 4b ne se verront pas attribuer les 10 points de descente.

***NEW* :**

ATTENTION : le reclassement en catégorie inférieure n'est pas automatique, votre demande est étudiée par la CTD CycloSPORT qui peut vous la refuser et cela dans le respect du règlement en application. Tout refus sera motivé par la commission et disponible sur simple demande auprès du comité Ufolep 23

Rappel : 1 seule demande sera traitée par saison

MUTATION INTER DÉPARTEMENTALE

Lors des mutations inter départementales, comme celles d'un même département, le carton de catégorie qui lui sera délivré devra correspondre à celui de la saison précédente. Une demande de descente en milieu de saison pourra être examinée par les CTD si le demandeur, et exclusivement dans ce cas-là, a muté pour cause de déménagement. Il faudra évidemment qu'il respecte toutes les conditions ci-dessus.

ATTITUDE ÉCORESPONSABLE :

Il est conseillé aux organisateurs de prévoir des zones déchets :

- Cette zone déchets ne devra pas être installée 500 m avant et 500 m après la ligne de départ et d'arrivée,
- La zone déchets sera matérialisée par un panneau à son entrée et un panneau à sa sortie,
- La zone pourra être constituée d'une ou plusieurs bâches installées sur le bas-côté de la route cote droit des coureurs,
- La zone devra être adaptée au circuit et donc être dans un lieu non dangereux.

L'objectif de cette zone est de supprimer définitivement les déchets balancés en pleine nature sur l'ensemble des circuits.

L'idéal étant de conserver les déchets dans les poches.

Néanmoins, aucun organisateur ne sera dans l'obligation de prévoir des « zones pour jet d'objets ».

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DE LA RÉGLEMENTATION DE LA DISCIPLINE AINSI QUE LE CALENDRIER ET LES RESULTATS SUR LE SITE NATIONAL :

<https://ufolep-cyclisme.org>